



Petit guide de rentrée au CP à l'école René Guest

La rentrée :

Le jour J (Lundi 4 septembre à 9 heures), seuls les élèves de CP sont présents à cet horaire. Les élèves des classes supérieures sont accueillis le jour même dès 8h30.

L'accueil des enfants s'effectue dans la cour de droite (ou dans le préau en cas de pluie). Y sont affichées les listes des élèves pour chaque classe. Les élèves et leurs parents sont ensuite invités à faire connaissance avec l'enseignant(e) avant de les laisser rejoindre leur classe (sans les parents). Le professeur donne de nombreuses informations le premier jour et distribue :

- les cahiers de liaison,
- les fiches de renseignements divers,
- le règlement intérieur,
- les manuels scolaires pour chaque matière,
- la liste des fournitures scolaires (chaque enseignant ayant sa propre liste),

En général, une liste de fournitures à acheter est donnée à votre enfant en fin d'année de grande section. Si ce n'est pas le cas, pour éviter la course le jour de la rentrée, nous vous conseillons d'acheter en amont le matériel permettant de constituer une trousse complète (penser à étiqueter tout le contenu de la trousse) :

- 2 stylos bleus, 2 stylos rouges, 2 stylos verts
- Une boîte de crayons de couleurs
- Une boîte de feutres
- Une paire de ciseaux
- 2 crayons de papier HB (les portes mines ne sont pas conseillés au CP) et une gomme
- Un assortiment de stabylos
- 2 sticks de colle

Fonctionnement de l'école :

Les autorisations de sortie à l'école primaire :

Au primaire, les enfants peuvent sortir seuls, sauf demande express des parents. Il est donc important de signaler dans les formulaires de rentrée que vous ne souhaitez pas voir vos enfants partir seuls de l'école, si tel est le cas.

Les emplois du temps :

Piscine le mardi, en général l'après-midi pour les CP.

Les horaires :

Les heures de cours sont plus strictes qu'à la maternelle et il convient d'arriver à 8h25 pour avoir le temps de badger pour la cantine, le goûter, l'étude ou la garderie, les ateliers (TAP). Chaque matin, votre enfant peut choisir les prestations souhaitées pour la journée. Il convient de vous inscrire au préalable en mairie pour obtenir la carte permettant d'accéder à ces prestations.

Rappel : Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école (sauf exception), votre enfant doit savoir badger seul, il est néanmoins aidé par les adultes présents dans le hall le matin.

TRONC COMMUN LES MATINS

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

7h30 - 8h30 : Garderie

8h30 - 11h30 : École

11h30 - 13h30 : Pause méridienne

(déjeuner et « APC », Activités Pédagogiques Complémentaires, hormis mercredi et vendredi)

SPECIFICITES LES APRES-MIDIS

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 16h30 École
16h30 - 17h00 Goûter
17h00 - 18h00 Etude / Navette sport Marcel Payen jeudi et mardi
18h00 - 18h45 Départ échelonné et garderie

Mercredi: 13h30 - 17h00 Centre de loisirs
(Activités dans les centres, sortie ou navettes vers associations extrascolaires*)
17h00 - 18h45 Départ échelonné et garderie

Vendredi: 13h30 - 16h30 Activités périscolaires
(TAP : 2 modules d'activités/atelier ou navettes vers associations extrascolaires*)
16h30 - 17h00 Goûter et départ échelonné
Il n'y a pas d'étude le vendredi

**Les navettes ne peuvent être prises qu'après inscriptions auprès des clubs et associations*

Le déjeuner :

La cantine est organisée en self-service. Les enfants prennent leur plateau et choisissent l'entrée et le dessert. Il n'y a qu'un plat du jour (sauf PAI). Les animateurs veillent à ce que les enfants goûtent au moins leur plat, mais ne les obligent pas à finir.

Les activités en dehors des cours :

Durant la pause méridienne, des activités sportives et/ou ludiques-éducatives sont proposées à ceux qui le souhaitent. Les élèves qui le souhaitent s'inscrivent auprès des animateurs concernés par chaque atelier.

Après les cours, des études encadrées par les instituteurs sont proposées aux élèves qui le souhaitent (de 17h00 à 18h00). L'inscription est nécessaire chaque matin pour l'étude du jour. Les instituteurs assurent l'étude par roulement. L'instituteur de votre enfant ne sera donc pas toujours celui qui surveillera ses devoirs. Les instituteurs s'investissent en priorité sur les plus jeunes et les élèves en difficulté.

Liaison avec l'école:

- Le cahier de liaison est l'élément quotidien privilégié d'échange entre l'école et les familles. Y sont consignés:
 - ❖ les justificatifs d'absence. Si votre enfant est malade, vous devez téléphoner à l'école pour prévenir de son absence au plus vite. L'élève doit ensuite présenter un mot justifiant son absence le jour de son retour à l'école.
 - ❖ les mots échangés entre les parents et les professeurs ou la directrice,
 - ❖ les remarques et sanctions à l'égard des élèves,
 - ❖ le règlement intérieur de l'école qui doit être lu et signé par les parents et les enfants.

Rencontres avec les enseignants:

- Une réunion d'informations est proposée à la rentrée par chaque enseignant (en général pendant la semaine suivant la rentrée).
- Des rendez-vous particuliers peuvent être demandés ponctuellement au cours de l'année par les parents ou par le professeur. Cette prise de rendez-vous s'organise en mettant un mot dans le carnet de correspondance.
- Les bulletins sont transmis dans les cartables à l'issue de chaque trimestre (dans l'attente de la mise en place du livret numérique)

Conseils d'école :

- En général 3 conseils d'école sont organisés durant l'année scolaire (novembre, mars et juin). Des conseils complémentaires peuvent être planifiés si l'actualité le justifie.
- Les parents sont représentés par des parents d'élèves délégués (un parent par classe soit 15 parents). Ces parents délégués, adhérents d'une association de parents d'élèves, sont élus lors des élections de parents d'élèves organisées en octobre (chacun des parents vote à l'école ou vote par correspondance- il y a 2 voix par famille, une pour le père et une pour la mère, quel que soit le nombre d'enfant dans l'école).
- Ces parents assurent la transmission des informations entre les professeurs, les élèves et les familles. En prévision des élections des Représentants de parents d'élèves, en début d'année scolaire, vous recevrez des informations de la part des associations :
 - leur profession de foi,
 - la liste des parents qui souhaitent vous représenter.
- Durant chaque conseil:
 - Le directeur dresse un bilan trimestriel pour l'école (niveau, ambiance, travail, décisions prises...),
 - les professeurs et les parents délégués interviennent au nom des groupes qu'ils représentent.

Trucs et astuces :

- Les élèves doivent apprendre très régulièrement leurs leçons, afin de ne pas être pris au dépourvu lors des interrogations orales ou écrites, prévues ou non, et lors des contrôles. Nous vous conseillons de suivre chaque WE les travaux effectués pendant la semaine écoulée. Cela vous permettra d'identifier rapidement les incompréhensions et les lacunes éventuelles afin de pouvoir réagir en révisant les sujets incompris avec vos enfants, puis de contacter l'enseignant en cas de difficultés persistantes.
- Habiller l'enfant avec des vêtements peu fragiles et marquer absolument ses vêtements pour permettre à la maîtresse de les identifier rapidement, notamment pour les jours où il y a sport.
- Les poux restent présents en primaire. Si votre enfant rentre à la maison en se grattant le cuir chevelu (en particulier derrière les oreilles, dans la nuque et sur le front), il sera temps de réagir, en prenant conseil auprès du pharmacien et, pourquoi pas, d'un parent plus "expérimenté".
- Le port de bijoux est déconseillé à l'école. En revanche, le port d'écharpe est autorisé.

Rencontres APELGC :

- Une réunion d'informations est proposée rapidement après la rentrée ([le mercredi 13 septembre 2017 à 20h00](#)). Les parents qui le souhaitent, qu'ils soient membres de l'association ou non, sont invités à y participer.
- D'autres réunions sont organisées dans le courant de l'année en fonction des besoins et de l'actualité de l'école. Nous privilégions la communication par mail, tant pour la diffusion que pour les remontées des problèmes ou questions. Les responsables de l'association prennent rendez-vous avec le directeur, ou la mairie pour régler les différents sujets.
- Tous les parents de l'APELGC restent à votre écoute durant l'année scolaire. N'hésitez pas à nous solliciter.

N'hésitez pas à vous adresser aux parents d'élèves, à l'enseignante et/ou au directeur d'école pour toutes les questions concernant votre enfant à l'école

Pourquoi vous impliquer à l'APELGC ?

Suivre la scolarité de votre enfant implique que vous soyez bien informés, non seulement sur sa scolarité mais aussi sur son environnement scolaire.

En tant qu'Association de Parents d'Elèves, l'APELGC est amenée à intervenir auprès des équipes pédagogiques, des élus locaux et de l'Inspection Académique afin de trouver des solutions aux affaires scolaires (effectifs, remplacement des enseignants, rythme scolaire, cantine, hygiène, travaux) et à vous représenter lors des différents conseils d'école.

En 2016/2017, 8 délégués APELGC ont été élus et ont participé aux conseils d'école.

L' APELGC est une association à dimension humaine, de proximité et efficace

Nos priorités

Nous sommes particulièrement attentifs aux questions relatives à :

- la qualité de l'accueil de nos enfants,
- le remplacement des enseignants et des dames de services absents,
- l'intégration de tous les enfants dans de bonnes conditions,
- la cantine scolaire.

Bien évidemment divers problèmes peuvent survenir de façon imprévue et nous pouvons donc être amenés à conduire des actions ponctuelles.

N'hésitez pas à nous contacter, notre équipe pourra servir de relais.

L'APELGC vous donne envie de vous impliquer dans la vie de l'école?

Créée en 1975, l'Association des Parents d'Elèves de La Garenne-Colombes détient le record de longévité des associations de parents d'élèves indépendantes en France (plus de 40 ans !).

Association de proximité, indépendante et apolitique, elle n'est affiliée à aucune organisation nationale et donc libre de ses actions et de ses choix.

**Alors rejoignez-nous !
1ère réunion le Mercredi 13 septembre 2017
à 20h00 à l'école élémentaire**

Pour toutes informations, n'hésitez pas à nous contacter :

bouteiller.corinne@free.fr

Retrouvez également toutes les informations utiles sur notre site www.apelgc.org et sur notre [**page facebook**](#)